

MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LA FAÏENCERIE DE NIDERVILLER

Cela fait déjà quelques années que l'avenir de la Faïencerie de Niderviller est incertain, voire assez sérieusement compromis.

Comme un petit feu qui refuse de s'éteindre, un espoir subsistait tant pour les ouvriers que pour la municipalité soucieuse de voir perdurer l'activité, le savoir-faire ainsi que le site remarquable de cette manufacture dont les origines remontent à 1735.

Les dernières nouvelles parues dans la presse locale (R.L. du 15.09.2009) prouvent que toutes ces craintes étaient absolument fondées, puisque la Société vient de demander de pouvoir bénéficier de la procédure de redressement judiciaire.

Nous ne pouvons certes empêcher l'inévitable, mais estimons qu'il est de notre responsabilité de veiller à ce que toute la procédure se fasse dans la clarté et la transparence et qu'aucune possibilité ne soit négligée.

Nous nous interrogeons sur le devenir des nombreux moules dont certains datent du début de la création de la Faïencerie qui ont permis la réalisation d'objets remarquables en particulier de statuettes ayant fait la renommée de Niderviller au delà des frontières.

Nous demandons que toutes les possibilités soient étudiées pour que les emplois ainsi que le site de Niderviller soient préservés. Ce dernier en tout point exceptionnel est une partie inaliénable du patrimoine de la commune.

Jusqu'à présent, la commune a toujours soutenu dans les compétences qui sont les siennes, cette entreprise locale dont certains bâtiments du XVIIIème siècle sont inscrits à l'Inventaire des Monuments Historiques. Elle a réhabilité, grâce à diverses aides financières extérieures, les deux fours bouteille qui témoignent de son passé prestigieux.

Ces travaux ont été effectués dans le souci de tous les partenaires de mettre en valeur le site.

D'ailleurs, à l'heure actuelle de nouveaux travaux sont engagés par la Communauté de Commune de la Vallée de la Bièvre, pour poursuivre la réhabilitation en partenariat avec le Conseil Régional de Lorraine et le Conseil Général de la Moselle.

Ce grand projet, auquel s'intéressent également l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général, doit se poursuivre par une reprise complète du site industriel. Malheureusement il risque d'être compromis par la décision de délocalisation de la production industrielle ce qui met également en péril non seulement l'emploi des derniers salariés, mais aussi le tissu économique « Sud-mosellan » grandement fragilisé.

Vu la gravité de la situation, la municipalité se doit d'alerter tous les décideurs et de faire tout ce qui est en son pouvoir pour tenter d'éviter la délocalisation voire la fermeture de l'usine.